

Cahier des charges – Prestataire, Fournisseur, Partenaire éco-responsable Site des éco-manifestations sportives en Rhône-Alpes

Le prestataire, fournisseur ou partenaire qui est inscrit sur le site des éco-manifestations sportives en Rhône-Alpes a engagé une **démarche éco-responsable** vis-à-vis de l'environnement et des citoyens. Cet engagement se traduit notamment dans le **secteur de l'événementiel**. Tout prestataire dont l'objet ne participe pas à l'organisation d'événement ne pourra pas s'inscrire.

Qui peut s'inscrire ?

- PME
- TPE (moins de 10 salariés)
- Autres structures publiques et privées (associations, coopératives...)

La démarche éco-responsable du prestataire doit être visible :

1- Dans son organisation et son fonctionnement.

La structure s'est engagée dans une démarche de respect de toutes les parties prenantes à l'entreprise (employés, clients, fournisseurs,...), et au respect de l'environnement.

Cela passe par :

- ✓ Une politique d'achat favorisant les éco-produits
Ex. : achats locaux, grands contenants pour limiter les déchets, produits issus de l'agriculture biologique...
- ✓ Une réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de papier
- ✓ Une utilisation d'énergie et ressources renouvelables
- ✓ Une gestion des déchets
- ✓ Une amélioration de la gestion du patrimoine (bâti et non bâti)
- ✓ Une amélioration de la gestion des déplacements
Ex. : vidéoconférence, transports doux, transports en commun, covoiturage...
- ✓ Une sensibilisation et une formation des collaborateurs au développement durable
- ✓ Une prise en compte de l'utilité sociale : mutualisation des moyens, solidarité, sensibilisation / promotion d'un comportement équitable et durable
- ✓ Une prise en compte et une réduction des impacts sur la biodiversité.

2- Dans les actions qu'elle mène et/ou les prestations qu'elle réalise

La structure est dans un processus d'améliorations continues, afin de mieux gérer et optimiser la réalisation de ses actions / la conception de ses produits.

Cela passe par :

- ✓ Des processus de concertation
Ex. : intégrer les acteurs locaux dans nos réflexions
- ✓ L'anticipation des impacts (environnementaux, économiques et sociaux) tout au long de son cycle de vie du produit
Ex. : choix des matières premières et des composantes,...
- ✓ L'amélioration continue et l'innovation

Le Comité de Pilotage peut à tout moment décider de supprimer les références d'un prestataire si celui-ci ne répond pas au cahier des charges ci-dessus.